



Res 84 Nmbizimana
 united nations educational, scientific and cultural organization
 organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture

7, place de Fontenoy, 75700 PARIS

national (1) 577 16 10
 international + 33 1 577 16 10
 télégrammes : Unesco Paris
 télex : 204461 Paris

référence : CC/DCS/043.18

Autheur
 A traiter par
 Date entrée 26 MAI 1981
 N° Classement 8439

15 MAI 1981

*Voir si l'ORINFOR
 peut faire ce qui
 est nécessaire pour
 y envoyer un
 représentant*

*Adm photo copy
 a été fournie
 a l'ORINFOR
 3-6-81*

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la première session du Conseil intergouvernemental du Programme international pour le développement de la communication (PIDC), dont les trente cinq pays membres ont été élus à la vingt et unième session de la Conférence générale de l'Unesco, se tiendra au Siège de l'Organisation à Paris, du 15 au 22 juin 1981. Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour provisoire de la session.

Je me permets de vous rappeler qu'aux termes du paragraphe 1 de l'article 7 des Statuts du Conseil, "Les Etats membres et Membres associés de l'Unesco qui ne sont pas membres du Conseil peuvent envoyer des observateurs à toutes les réunions du Conseil ou de ses organes subsidiaires".

Conformément à la pratique établie pour les conférences intergouvernementales de cette nature, il sera demandé aux gouvernements de prendre à leur charge les frais de voyage et de subsistance de leurs représentants.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.

Dragoljub Najman
 Dragoljub Najman
 Sous-Directeur général
 Secteur de la coopération
 en vue du développement
 et les relations extérieures

Monsieur le Ministre
 de l'Education nationale
 Ministère de l'Education nationale
 KIGALI
 Rwanda

P.J.- 1

CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DU PROGRAMME INTERNATIONAL
POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION (PIDC)

Première session
(Paris, 15-22 juin 1981)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session par le Directeur général
2. Election du Président et des autres membres du Bureau
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du Règlement intérieur
5. Rapport oral du Directeur général, ou de son représentant, sur la mise en oeuvre du PIDC
6. Identification des besoins des Etats membres en matière de développement de la communication : nature de ces besoins, voies et moyens permettant de les déterminer
7. Mode de détermination des priorités pour les différents groupes d'activités du programme
8. Critères de présentation et de sélection des projets relevant du Programme international
9. Système de financement et ressources nécessaires à la mise en oeuvre du Programme
10. Suggestions relatives aux moyens d'assurer une consultation réciproque et une meilleure coordination entre les parties intéressées au développement de la communication et aux divers programmes de coopération qui s'y rapportent
11. Modalités par lesquelles pourrait être favorisée une coopération régionale intégrée
12. Rapport sur les travaux de la première réunion du Groupe de travail inter-organisations
13. Méthodes de travail du Conseil
14. Dates et lieux des prochaines sessions du Conseil intergouvernemental
15. Adoption du rapport de la session
16. Clôture de la session